

COPADOZ – COMPTE RENDU

Séance du 25 septembre 2008

L'an deux mil huit, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Culturel Fernand Seigneurie de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Ph. POIRIER, M. TESNIERE, Mme GAUGAIN, MM. T. de VANSAY, F. OLIVAIN, Mmes C. LENEVEU, I. GUERIN, MM. Ph. JEAN, J.F. WANTZ, R. HARANG, N. JOSEPH, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, S. MARIE, B. VACQUEREL, A. LOCKHART, F. VAN DEN BUSSCHE, Chr. MARIÉ, Mmes G. MEVEL-RHUT, B. CHAUVIN, MM. J.L BOULANGER, G. LAMOTTE, G. WALTER (suppléant de M. A. LOCRET) , Mmes N. CHRETIEN, M. VOLLAIS, N. GAUDIN, MM. P. KECHICHIAN, M. LETIRAND, D. CAGNIARD, Fr. LANGEVIN, F. LEBRUN, Mme V. ATHENOUX, MM. G. CACHARD (suppléant de M. A. FONTAINE), A. ASMANT, R. FONTAINE, M. PLESSIS, R. JOURNET, T. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER, M. Cl. LOUIS, Mme M. HUMBERT.

Absents : MM. P. GERMAIN (excusé), Cl. BELLANGER (excusé a donné pouvoir à M. N. JOSEPH), A. LOCRET (excusé), G. DESMEULLES (excusé a donné pouvoir à M. F. LANGEVIN), M. A. FONTAINE (excusé).

Secrétaire de séance : M. Ph. POIRIER.

Ordre du jour :

- 1° - Convention avec la SAFER ;
- 2° - Convention d'utilisation de la déchetterie avec la CCED ;
- 3° - CCI : présentation du projet d'enquête « Diagnostic commercial sur le territoire de Copadoz » ;
- 4° - Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le tatami de l'ancien gymnase ;
- 5° - Gestion du personnel :
 - a. Fermeture et aménagement de postes (rédacteurs 31 et 31.5 heures ; révision du temps de travail de trois postes consécutivement à la suppression des samedis d'école).
 - b. Détermination des taux de promotion d'avancement de grades
- 6° - Scolaire : approbation d'écritures comptables (emprunts - placements) ;
- 7° - ZAC d'Annebault : rétrocession à la commune d'Annebault ;
- 8° - Informations diverses dont ZAD de Putot-en-Auge ; fermeture de l'annexe de la bibliothèque à Annebault ; avancée des divers chantiers.

L'ordre du jour est modifié comme suit : suppression du point 6, M. Le Guen, trésorier de la Communauté ayant informé le commission Finances du 18 septembre 2008 qu'aucune écriture n'était nécessaire à la bonne gestion des emprunts au budget scolaire.

Le compte rendu concernant la séance du 25 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président présente le principe décidé par le bureau et accepté par les membres des Commissions Développement économique et Finances de désigner des rapporteurs en vue des conseils communautaires sur les dossiers importants. Messieurs Boulanger et Van Den Bussche seront rapporteurs respectivement sur l'enquête de la CCI et la convention avec la SAFER.

SAFER, SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur VAN DEN BUSSCHE, rapporteur, présente la Convention.

Dans le cadre de la création du Pôle équin de Goustranville ou d'autres zones, Copadoz a besoin de maîtriser l'évolution du foncier. La SAFER propose plusieurs outils :

- une analyse préalable du foncier ;
- d'assurer une veille foncière générale sur certains secteurs de la Communauté de Communes en fonction des projets développés, ou une veille ponctuelle sur certaines propriétés.
- D'intervenir si besoin lors de négociations foncières.
- Constitution d'une réserve foncière sur demande.

La convention a été validée par les services de la Trésorerie Générale et approuvée à l'unanimité par les commissions Développement économiques et Finances de Copadoz.

Les territoires choisis dans le cadre de la veille foncière sont les communes : Goustranville, Périers-en-Auge, Putôt-en-Auge, Annebault et Dozulé.

Ce service est payant :

- 50€ HT chaque information fournie (plans, analyse de situation) et par ouverture de compte par commune
- 1500€ HT l'analyse préalable du foncier sur demande de Copadoz
- 60€ HT par compte de propriété (selon demande) pour deux ans

La convention est signée pour trois ans et peut être dénoncée moyennant un préavis de 6 mois.

Le concours de la SAFER par cette convention apparaît nécessaire à la réalisation du pôle équin de Goustranville et est un outil indispensable pour faciliter les éventuelles négociations d'acquisitions de foncier.

Monsieur MARIÉ conteste le fait que le texte de la convention n'ait pas été fourni aux conseillers préalablement ; assure que tous les élus présents connaissent la SAFER et qu'il n'est pas nécessaire que Copadoz ait un droit de préemption ; demande qu'elles sont les capacités d'acquisition de Copadoz et si l'urbanisme doit devenir compétence de Copadoz ? Il souligne le caractère très contraignant de la convention ainsi que l'importance de son coût.

Monsieur Van Den Bussche et Monsieur Mercier précisent que cette mission s'intègre exactement et exclusivement dans le cadre de la compétence économique de Copadoz qui ne veut en aucun cas récupérer la compétence urbanisme des communes.

Monsieur Van Den Bussche souligne le sérieux et le temps passé à un décryptage d'une convention qui est difficile à lire.

Monsieur MERCIER justifie son choix de préférer un rapporteur plutôt que de laisser chaque conseiller seul face à la complexité du texte. Il précise que la SAFER a de longue date contacté Copadoz et que le besoin de se rapprocher de celle-ci est étroitement lié au projet de Goustranville pour lequel Copadoz doit se donner les moyens de contrôle et de réactivité notamment dans la maîtrise du foncier pour éviter des déconvenues passées. Dans tous les cas les projets seront dépendants des décisions d'urbanisme des communes.

Monsieur LEBRUN demande en quoi Copadoz peut agir sur le devenir de terrains agricoles et comment les communes intégrées à la convention ont été choisies.

Monsieur LETIRAND souligne le rôle d'aide que peut avoir la SAFER si des échanges de terres avec des exploitants sont nécessaires.

Monsieur MERCIER assure que la convention n'est pas figée : les communes retenues pour être intégrées au projet peuvent en sortir et parallèlement d'autres peuvent y être associées.

Monsieur OLIVAIN demande si des zones précises de veille peuvent être définies au sein d'une commune ; par exemple des zones réservées (Monsieur CAMBON).

Monsieur MERCIER suggère de poser la question à la SAFER.

Monsieur JOURNET précise que pour le projet de Goustranville la commune de Cricqueville aussi est concernée.

M. de VANSSAY récuse l'intérêt qu'il y aurait de désigner Annebault comme zone de veille approuvé en ceci par Madame LENEVEU qui refuse qu'Annebault soit concernée.

Monsieur Mercier en prend bonne note et s'engage à retirer Annebault de la veille foncière prévue dans la convention.

Madame MEVEL-RHUT demande un délai de réflexion.

Monsieur MARIÉ précise que cette convention ne concerne pas tout le monde mais que tout Copadoz va devoir être solidaire financièrement.

Monsieur MERCIER rappelle que des commissions ont été mises en place pour l'étude détaillée des dossiers et que les commissions Développement économique et Finances se sont prononcées favorablement.

Monsieur LEBRUN s'inquiète de la capacité des communes à anticiper sur leurs besoins (hors du projet précis de Goustranville).

Le Président à nouveau rassure les communes : la convention n'est pas figée et des demandes non prévues peuvent être formulées ensuite.

Monsieur JOURNET, d'abord réticent, précise qu'il est convaincu qu'il ne faut pas prendre le risque de passer à côté du projet de Goustranville ; le coût de la convention sera dérisoire par rapport aux bénéfices attendus par ce projet.

Monsieur LOCKHART attire l'attention sur le fait que dans tous les cas la SAFER interviendra dans le projet et qu'il vaut mieux l'avoir comme partenaire.

Monsieur LETIRAND pense que le coût sera limité compte tenu du nombre de transactions annuelles par commune (5 ou 6).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, autorise à la majorité, trois voix contre (MM. Marié, Lebrun et Renou), et sept abstentions (Mmes Chauvin, David, Mevel-Rhut et MM. Vacquerel, Langevin, Boulanger et Joseph) Monsieur le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à signer la convention et à en prévoir le financement sur le budget 2009.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA DECHETTERIE AVEC LA CCED

Monsieur TESNIERE informe le Conseil que cette convention doit être renégociée suite à la dissolution du SMITOM, Copadoz étant devenue client de la déchetterie de Périers-en-Auge le 1^{er} juillet 2008.

Copadoz prendra en charge pour les particuliers et les communes membres le dépôt d'1 m3 par mois l'achat 2€ d'une carte d'accès, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité. Les dépôts seront payants pour les professionnels.

La Commission Finances a donné son accord à l'unanimité.

Monsieur le Président demande que le Conseil communautaire lui donne l'autorisation de signer cette convention.

Madame DAVID s'inquiète de la baisse du cubage gratuit pour les particuliers.

Madame CHAUVIN pense que faire payer les professionnels transfère le coût sur les particuliers.

Monsieur TESNIERE rappelle la nécessité qu'il y a à maîtriser les coûts liés à l'élimination des déchets pour maintenir la TEOM à son niveau actuel.

Monsieur JOURNET invite les élus à inciter leurs administrés à réduire leurs déchets en particulier par le compostage.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de donner l'autorisation au Président ou au Vice-Président en charge du dossier de signer la convention d'utilisation de la déchetterie avec la CCED.

ENQUETE DIAGNOSTIC COMMERCIAL SUR LE TERRITOIRE DE COPADOZ

Monsieur BOULANGER, rapporteur, présente l'enquête de la CCI. Le principe de la mise en œuvre de celle-ci ayant été approuvé à l'unanimité par les commissions Aménagement de l'espace communautaire et développement économique et Finances réunies le 18 septembre dernier en présence de Monsieur Lehéricy, directeur de la Chambre de Commerce et d'industrie du Pays d'Auge, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire son accord.

Considérant que le coût de cette enquête (16 000 euros) ne peut être assumé par Copadoz seul, il est nécessaire d'obtenir des aides pour la financer.

Monsieur le Président doit, pour obtenir des subventions, être expressément autorisé à les demander.

Monsieur MERCIER précise que face à la crise des commerces du territoire de Copadoz il est urgent de se doter d'outils et qu'une telle enquête n'a encore jamais été menée.

Monsieur LEBRUN déplore que dans son projet l'enquête oublie le monde agricole et le commerce à la ferme.

Madame GAUGAIN assure que l'enquête n'est pas prédéfinie et qu'elle demandera à la CCI d'intégrer les ventes à la ferme dans l'enquête ; que les élus vont être sollicités pour participer ou donner leur avis au Comité de pilotage qui va être mis en place. Il est indispensable de définir les grandes lignes d'action avant les prochaines grandes vacances et de soutenir la démarche qualité que des commerçants viennent d'inaugurer avec la CCI.

Monsieur CAGNIARD s'inquiète des réels pouvoirs des élus sur un commerce exclusivement privé.

Madame GAUGAIN est convaincue de l'importance du dialogue, de la connaissance et de l'anticipation pour essayer d'agir sur les commerçants.

Monsieur MARIÉ souhaite consulter des rapports d'enquêtes antérieures réalisées sur d'autres territoires et s'inquiète du coût de l'enquête.

Madame GAUGAIN précise que des rapports d'enquête sont consultables dans les bureaux de Copadoz et sur le site de la CCI ; le coût de l'enquête est lié au fait que la CCI fait appel à un prestataire de service ; elle précise enfin que l'enquête réalisée nous appartient et qu'elle peut être un outil pour toutes les communes par exemple dans un dossier de demande de subvention ou pour tout projet commercial.

Monsieur LOCKHART souligne l'importance qu'il y a à connaître la « zone de chalandise de Copadoz »

Monsieur MARIE déplore que cette enquête n'ait pas été menée avant l'agrandissement du Super U. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une abstention (M. WANTZ).

-accepte le financement de cette enquête pour un montant maximum à charge pour Copadoz de 6 000 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANCIEN GYMNASSE

Monsieur POIRIER informe les membres du Conseil de la nécessité de remplacer le Tatami défectueux de l'ancien gymnase de Dozulé.

Considérant l'accord de principe donné par le Conseil Général d'une participation à hauteur de 45% de la facture, Monsieur le Président doit, pour obtenir la subvention, être expressément autorisé à la demander.

Les commissions Affaires scolaires et Finances ayant approuvé à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à acheter le tatami et sollicite l'aide du Conseil Général.

MODIFICATION DU TABLEAU DES OUVERTURES DE POSTES

MM. POIRIER et TESNIERE, Vice-Présidents, rappellent à l'assemblée :

Considérant qu'il est nécessaire, suite aux transformations du calendrier scolaire (suppression des samedis), de recalculer les emplois du temps des agents et de redéfinir les postes,

Les Vice-Présidents proposent à l'assemblée les créations et suppressions suivantes :

Filière technique, catégorie C, cadre des adjoints techniques

- Transformation de trois postes après obtention de l'accord des agents :
 - 9h52 semaine à 10h00 semaine
 - 31h00 semaine à 31h30 semaine
 - 30h00 semaine à 29h00 semaine

Filière administrative, catégorie B, cadre des rédacteurs

- la suppression de deux postes de rédacteurs territoriaux permanents à temps non-complet non pourvus de 31 heures et 31.5 heures hebdomadaires ;

Le tableau des emplois est annexé à cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

GESTION DU PERSONNEL : DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur TESNIERE précise aux membres du Conseil que les Collectivités sont depuis la loi du 19 février 2007 responsables des avancements de grade de leurs agents. Elles doivent, après avis du Comité Technique Paritaire, fixer des taux d'avancement de grade pour chaque catégorie d'emplois (A, B et C) de chaque filière, chaque cadre d'emploi, à appliquer au nombre d'agents remplissant les conditions pour être promu.

Vu l'avis favorable rendu par le Comité technique paritaire en date 27 juin 2008 sur les propositions faites par le Bureau de Copadoz,

Monsieur TESNIERE propose de voter dans tous les cas des taux de 100%.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident de fixer les taux d'avancement de grade à 100% pour toutes les filières et tous les grades.

ZAC D'ANNEBAULT

RETROCESSION DES RESEAUX ET VOIERIES A LA COMMUNE D'ANNEBAULT

Monsieur MERCIER informe le Conseil que le lotissement d'Annebault étant en voie d'achèvement (derniers travaux paysagers en novembre 2008) la rétrocession des voiries et réseaux à la commune d'Annebault peut être réalisée. Cette rétrocession nécessitera outre l'accord du Conseil communautaire un accord du Conseil municipal d'Annebault et la signature d'une convention de rétrocession entre les deux collectivités.

Monsieur MERCIER demande au Conseil communautaire de l'autoriser à procéder à cette rétrocession et à signer la convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser cette rétrocession des réseaux et voiries de la ZAC d'Annebault à la commune d'Annebault et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer la convention avec la commune d'Annebault.

INFORMATIONS DIVERSES

ZAC d'Annebault : signature d'actes de ventes et compromis (restent 3 terrains à vendre). Des difficultés persistantes pour obtenir les dernières subventions du Conseil Général (2^e tranche et aménagement paysager).

ZAD de Putôt-en-Auge (Zone d'aménagement différé) : Copadoz a envoyé à la Préfecture une lettre de soutien au projet de ZAD.

Bibliothèque d'Annebault : Monsieur TESNIERE informe le Conseil que compte tenu de la très faible fréquentation de l'annexe de la bibliothèque Nicole Thiélens à Annebault son maintien occasionne trop de frais relativement au service qu'elle rend. Cette annexe va donc être fermée et l'usage des locaux rendu à la commune d'Annebault.

Ateliers relais : une demande de subvention auprès de Pays d'Auge Expansion est en cours.

Reconstruction : lancement des travaux (durée estimée des travaux : 9 mois).

Gymnase : avancée satisfaisante, la cérémonie de pose de la première pierre est en cours de préparation (semaine 47).

Le prochain conseil communautaire est prévu le jeudi 11 décembre à 20h00.

Monsieur le Président déclare la séance levée à 22h30.

Le secrétaire

Ph. POIRIER